

**mgas**  
MUTUELLE | SANTÉ PRÉVOYANCE SERVICES

MUTUELLE EUROPE

**SMS**

  
**100% SANTÉ**  
Des soins pour tous, 100% pris en charge

  
Contrat  
Responsable

**2022**

Offre individuelle dédiée aux MJPM, à leur personnel et aux salariés des établissements et associations du secteur médico-social



# Pourquoi adhérer à la MGAS - Mutuelle Europe ?



## Je souhaite une mutuelle efficace

MGAS - Mutuelle Europe m'assure un service de qualité où tout est clair, rassurant et transparent.

**Page 3**

## Je cherche une offre adaptée

### Santé

**Page 4**

Garanties

Page 4

Cotisations

Page 7

Comprendre la nouvelle réforme 100 % Santé

Page 8

Réseau de soins Santéclair

Page 9

Service MGAS Assistance

Page 10

### Services

**Page 11**

## La MGAS, plus de 70 ans de démocratie mutualiste

En tant que mutuelle, la MGAS est dirigée par ses adhérents réunis en Assemblée Générale. Les décisions, prises suivant le principe « un Homme, une Voix », privilégient en pratique la démocratie mutualiste. Principe fondateur des deux mutuelles (Mutuelle des Personnels du Ministère de la Santé Publique et de la Population et Mutuelle des Personnels du Ministère du Travail) créées en 1943 et 1945 qui en fusionnant en 1970 ont donné naissance

à la MGAS. Lors de leur Assemblée Générale de juin 2018, la Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS) et la Mutuelle Europe, ont adopté le principe de la fusion entre les deux mutuelles. Le nouvel ensemble « MGAS-Mutuelle Europe » constitue aujourd'hui un groupe plus fort et agile qui est fier de sa qualité de gestion et de sa proximité avec ses adhérents et les mandataires judiciaires à la protection des majeurs protégés.

# Une mutuelle à votre écoute

Partenaire de protection sociale, la MGAS - Mutuelle Europe propose des solutions pour tous en matière de santé et de services. Elle assure à chacun de ses adhérents une reconnaissance, une écoute et une prise en charge optimales.

*Je choisis le meilleur pour ma famille et moi-même*

## La MGAS, un gage de qualité

- ✓ Une mutuelle **référéncée** par les Ministères de la Santé, du Travail, de l'Éducation Nationale et des Sports, par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC); historiquement présente dans la Fonction Publique Hospitalière, la Fonction Publique Territoriale et pour les particuliers et les entreprises,
- ✓ **Près de 90 000** personnes protégées,
- ✓ Une qualité de gestion de sa relation adhérents certifiée **ISO 9001** version 2015 depuis 2014,
- ✓ En conformité avec la Réglementation Générale sur la Protection des Données personnelles (RGPD) et respectueuse de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA).



## Des valeurs fortes qui me parlent ...

### Qualité

les engagements de la MGAS - Mutuelle Europe sont tenus dans le temps.

### Attention

les demandes sont traitées de façon personnalisée.

### Solidarité

des aides en cas de difficulté.



# Santé

Les remboursements de la MGAS sont exprimés soit en pourcentage de la Base de Remboursement du Régime Obligatoire **en incluant la part de celui-ci**, soit en euros par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire. Les remboursements sont versés dans la limite des frais réels engagés et dans les conditions et limites définies au Règlement Mutualiste. **La formule SMS est solidaire et responsable ; elle répond aux exigences de la réglementation relative aux contrats solidaires et responsables (article L 871-1 et R 871-2 du code de la Sécurité Sociale). Les prestations entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

 SOINS COURANTS	RO <sup>(1)</sup>	SMS
<b>Honoraires médicaux</b>		
Consultations et visites généralistes OPTAM / OPTAM -CO <sup>(2)</sup>	70 %	200 %
Consultations et visites généralistes non OPTAM / OPTAM -CO <sup>(2)</sup>	70 %	175 %
Consultations et visites spécialistes OPTAM / OPTAM -CO <sup>(2)</sup>	70 %	200 %
Consultations et visites spécialistes non OPTAM / OPTAM -CO <sup>(2)</sup>	70 %	175 %
Actes techniques médicaux OPTAM / OPTAM -CO <sup>(2)</sup>	70 %	180 %
Actes techniques médicaux non OPTAM / OPTAM -CO <sup>(2)</sup>	70 %	155 %
Actes de chirurgie en cabinet OPTAM / OPTAM -CO <sup>(2)</sup>	70 %	300 %
Acte de chirurgie en cabinet non OPTAM / OPTAM -CO <sup>(2)</sup>	70 %	200 %
Actes de radiologie et d'imagerie OPTAM / OPTAM -CO <sup>(2)</sup>	70 %	150 %
Actes de radiologie et d'imagerie non OPTAM / OPTAM -CO <sup>(2)</sup>	70 %	125 %
Ostéodensitométrie prise en charge par le RO	70 %	100 % + 75 €
<b>Honoraires paramédicaux</b>		
Honoraires des auxiliaires médicaux	60 %	150 %
<b>Téléconsultations</b>		
Téléconsultations non prises en charge par le RO - Service SantéClair	-	illimitées
<b>Analyses et examens de laboratoire</b>		
Analyses et examens de laboratoires	60 %	150 %
<b>Médicaments</b>		
Pharmacie prise en charge par le RO	15 % / 30 % / 65 %	100 %
<b>Matériel médical</b>		
Petit et grand appareillage : pansements, accessoires, orthopédie, orthèses et véhicules pour personnes atteintes de handicap	60 % / 65 % / 100 %	100 % + 800 € / an

1. Les taux RO indiqués sont ceux du Régime Général Obligatoire. Ils sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. 2. Les options de pratiques tarifaires maîtrisées (OPTAM ou OPTAM-CO) sont un dispositif par lequel les médecins s'engagent à pratiquer des dépassements d'honoraires modérés. **La prise en charge des dépassements d'honoraires des praticiens non signataires de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO sera inférieure à celle des médecins signataires, sauf mentions contraires et une prise en charge minimum imposée par la réglementation sans pouvoir dépasser 200 % de la base de remboursement.**

 HOSPITALISATION (3)	RO (1)	SMS
<b>Forfait journalier hospitalier</b>		
Forfait journalier (sans limitation de durée)	-	Frais réels
<b>Honoraires</b>		
Honoraires en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCOO) - Praticiens OPTAM / OPTAM -CO (2)	80 %	300 %
Honoraires en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCOO) - Praticiens non OPTAM / OPTAM -CO (2)	80 %	200 %
<b>Frais de séjour, salle d'opération</b> (sans limitation de durée)	-	100 %
<b>Participation forfaitaire pour les actes lourds</b>	-	Frais réels
<b>Frais liés à l'hébergement</b>		
Chambre individuelle hors ambulatoire et psychiatrie - limité à 30 jours / an	-	75 € / jour
<b>Autre frais liés à l'hébergement</b>		
Frais d'accompagnement : lit accompagnant et repas pris à l'hôpital ou en clinique hors frais de transport - limité à 30 jours / an	-	Frais réels

 PRÉVENTION ET MÉDECINE DOUCE	RO (1)	SMS
<b>Prévention</b>		
Vaccins prescrits et pris en charge par le RO	65 %	100 %
Vaccins prescrits et non pris en charge par le RO	-	Frais réels
Contraception (sur prescription médicale et par année civile)	-	60 €
<b>Médecine douce</b>		
Ostéopathe, chiropracteur, homéopathe, acupuncteur, ergothérapeute, pédicure, podologue (2 actes par année civile) (4)	-	55 € / acte
<b>Nouveau</b> Accompagnement psychologique et psychothérapeutique (dans la limite de 4 séances par année civile) (5)	-	60 € par séance
Entretiens téléphoniques avec un psychologue clinicien (par année civile) - Service IMA Assistance	-	5

 AUTRES PRESTATIONS	RO (1)	SMS
Frais de transport pris en charge par le RO	65 %	100 %
Forfait thermal, honoraires médicaux, frais de transport et d'hébergement (6)	65 % / -	100 % + 350 € / an



3. À l'exclusion des dépenses liées à des hospitalisations non prises en charge par le RO et celle en établissements médico-sociaux tels que les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), les Établissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes. 4. Forfait annuel pour l'ensemble des spécialités. Praticiens diplômés de la discipline et titulaires d'un numéro Adeli / RPSS (lorsqu'applicable pour la spécialité). 5. Séances dispensées par un psychologue ou un psychothérapeute titulaire d'un numéro ADELI. 6. La cure thermale doit être prise en charge par le RO. Le forfait est versé sans conditions de ressources, sur présentation de l'attestation de cure thermale accompagnée des justificatifs.

 <b>DENTAIRE</b> <sup>(7)</sup>	<b>RO</b> <sup>(1)</sup>	<b>SMS</b>
--	--------------------------	------------

**100% SANTÉ**

Soins et prothèses «100% Santé» sans reste à charge, **depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020**.  
Remboursement intégral (RO + RC) des soins et prothèses concernés à hauteur des Honoraires Limite de Facturation (HLF). <sup>(11)</sup>

**Soins hors 100% Santé**

Consultation	70 %	200 %
Soins dentaires	70 %	150 %

**Prothèses hors 100% Santé - Dans la limite des HLF pour les prestations à tarifs modérés <sup>(8)</sup>****Soins prothétiques pris en charge par le RO**

Inlay, Onlay	70 %	400 %
Prothèses dentaires (y compris réparations et Inlay Core)	70 %	400 %

**Soins prothétiques non pris en charge par le RO**

Prothèses dentaires hors implantologie	-	325 €
--	---	-------

**Orthodontie prise en charge par le RO**

Traitement d'orthodontie, contention, surveillance	70 % - 100 %	300 %
--	--------------	-------

**Plafond annuel** (prothèses prises en charge ou non par le RO hors 100% Santé et orthodontie prise en charge par le RO)

	-	2 000 €
--	---	---------

 <b>OPTIQUE</b> <sup>(9)</sup>	<b>RO</b> <sup>(1)</sup>	<b>SMS</b>
--	--------------------------	------------

**100% SANTÉ**

Équipement «100% Santé» sans reste à charge, **depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020**.  
Remboursement intégral (RO + RC) d'un équipement optique à hauteur des prix limites de vente <sup>(11)</sup>. Avec l'OffreClair, je bénéficie d'avantages complémentaires : montures Origine France Garantie, choix élargi de montures (80 au lieu de 17 dans le 100% Santé) et verres de marque amincis chez les opticiens du réseau Santéclair.

Monture hors 100% Santé	60 %	100 €
Verre simple hors 100% Santé (montant par verre)	60 %	150 €
Verre complexe ou très complexe hors 100% Santé (montant par verre)	60 %	200 €
Suppléments optique hors 100% Santé	60 %	100 %
Lentilles non prises en charge et prises en charge par le RO (par année civile) <sup>(10)</sup>	- / 60 %	150 €

 <b>AIDES AUDITIVES</b>	<b>RO</b> <sup>(1)</sup>	<b>SMS</b>
--	--------------------------	------------

**100% SANTÉ**

Équipement «100% Santé» sans reste à charge **depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021**.  
Remboursement intégral (RO + RC) d'une prothèse auditive par oreille tous les 4 ans, à hauteur des prix limite de vente. <sup>(11)</sup>

Aides auditives pour les moins de 21 ans et les plus de 21 ans atteints de cécité hors 100% santé (par oreille et tous les 4 ans) Le forfait en euros intègre le remboursement du RO et de la MGAS	60 %	1 400 €
Aides auditives pour les 21 ans et plus hors 100% santé (par oreille et tous les 4 ans) Le forfait en euros intègre le remboursement du RO et de la MGAS	60 %	1 200 €
Accessoires et piles pris en charge par le RO	60 %	100 %

7. Seuls les actes figurant dans la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) et à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) sont pris en charge. 8. Pour plus d'informations, voir la page dédiée au 100% Santé (page 8). 9. Remboursement sous déduction du RO. **Le renouvellement de la prise en charge d'un équipement (monture + 2 verres) ne peut intervenir avant une période de 2 ans selon la date de délivrance de l'équipement précédent à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est prévu dans la liste mentionnée à l'article L165-1 du code de la Sécurité Sociale, notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue.** 10. À l'exclusion des produits d'entretien, accessoires, forfait d'adaptation et des lentilles de couleur non correctrices. 11. Le 100% SANTE vous permet d'accéder à une offre sans reste à charge pour certaines prestations en dentaire, optique et pour les aides auditives. Cette réforme est définie par décret et a débuté progressivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ces paniers, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi. Pour les prestations dentaires à tarifs modérés, les remboursements se feront dans la limite des Honoraires Limite de Facturation.

# Cotisations

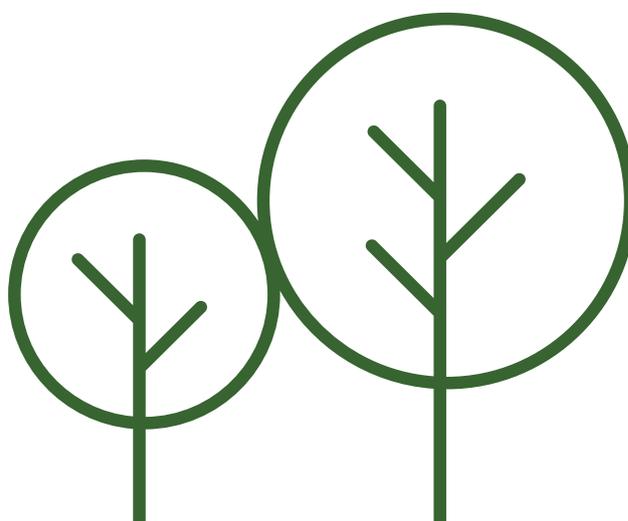
Cette offre est spécialement conçue et exclusivement réservée aux MJPM, quel que soit leur statut (salarié ou indépendant), à leur personnel et aux salariés des établissements et associations du secteur médico-social.

Contrat accessible aux personnes ayant moins de 70 ans à la prise d'effet de l'adhésion.

Les cotisations mensuelles pour l'année 2022 :

	Régime Général	Alsace-Moselle
Moins de 50 ans	49,60 €	34,70 €
De 50 à 65 ans	55,70 €	39,00 €
Plus de 65 ans	61,80 €	43,30 €

Conjoint	Cotisation égale à 80% du Membre Participant	Cotisation égale à 80% du Membre Participant
Enfant	26,30 €	18,40 €



# COMPRENDRE LA NOUVELLE RÉFORME 100 % SANTÉ

Il s'agit d'une réforme gouvernementale de lutte contre le renoncement aux soins, inscrite dans la Loi de financement Santé 2019, et permettant à tous les assurés un accès à des soins de qualité intégralement remboursés par la Sécurité sociale et les complémentaires santé responsables dans le domaine de l'optique, de l'audiologie et du dentaire selon les conditions exposées ci-après.



**La réforme ne concerne pas le remboursement des autres soins (soins courants, hospitalisation, prévention et médecine douce).**

## Le 100 % SANTÉ DENTAIRE (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020)

### L'offre 100 % SANTÉ intègre :

- **Les couronnes dentaires et bridges**
  - **Dents du fond** (couronnes et bridges métalliques)
  - **Dents du sourire** (couronnes aspect dents blanches pour les incisives, canines et 1<sup>ère</sup> prémolaire / bridges aspect dents blanches pour les incisives uniquement)
- **Les couronnes dentaires transitoires et inlay-core** avant la pose d'une couronne 100 % SANTÉ
- **Les prothèses amovibles** à base résine (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021)

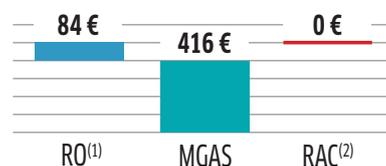
### L'offre 100 % Santé n'intègre pas :

- Autres couronnes et bridges (Ex : dents blanches sur dents du fond)
- Couronnes céramo-céramiques
- Implants dentaires
- Orthodontie

(Exemples de remboursement non contractuels)

### Couronne dentaire 100 % Santé

Céramo-métallique sur une dent du sourire  
Coût total **500 €**



## Le 100 % SANTÉ OPTIQUE (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020)

### L'offre 100 % SANTÉ intègre :

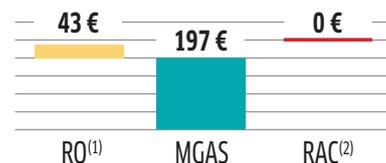
- **La monture**, un choix parmi au moins :
  - 17 montures adultes
  - 10 montures enfants
  - 2 coloris par monture
- **Les verres**
  - Pour toutes les corrections
  - Amincis selon le trouble
  - Traitements anti-reflets et anti-rayures
- **Renouvellement tous les 2 ans sauf enfants de - 16 ans et évolution de la vue**

### L'offre 100 % Santé n'intègre pas :

- Un choix illimité de montures
- Le libre choix de la marque des verres
- Les traitements supplémentaires (lumière bleue, etc.)
- Les lentilles
- La chirurgie réfractive

### Verres progressifs 100% Santé

1 monture 30 € + 2 verres progressifs, sphère ]-4,00 à -8,00] et CYL 0 à 4D  
Coût total **240 €**



## Le 100 % SANTÉ AUDIOLOGIE (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021)

### L'offre 100 % SANTÉ intègre :

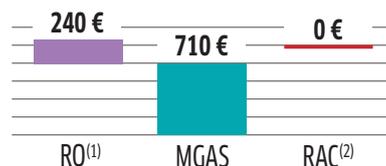
- **Tous types d'appareils**
  - Contours d'oreilles classiques, à écouteur déporté, intra-auriculaires
  - 12 canaux de réglage
  - Au moins 3 options de confort d'écoute incluses
- **Renouvellement tous les 4 ans**

### L'offre 100 % Santé n'intègre pas :

- Les appareils auditifs comportant des options spécifiques (Ex : au moins 20 canaux de réglages)
- Les assistants d'écoute sans réglages vendus en pharmacie

### Aide auditive 100% Santé

Exemple pris pour un assuré > à 20 ans  
Coût total **950 €**



Je garde une liberté totale de choix dans les équipements ou les matériaux !

### Comment bénéficier du « 100% Santé » ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, date d'entrée en vigueur des remboursements optiques et dentaires, la MGAS - Mutuelle Europe a intégré automatiquement les paniers de la réforme 100% Santé au sein de l'offre responsable que vous avez souscrite, il en est de même depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les remboursement aides auditives. Chaque professionnel de santé concerné par la réforme est tenu de vous fournir deux devis : un devis 100% santé et un devis hors 100% santé. Grâce au service d'analyse des devis de la MGAS, je dispose d'une aide professionnelle pour effectuer mon choix.

1. RO = régime obligatoire 2. RAC = Reste à Charge

# SERVICES SANTÉCLAIR

Plus de 7 000 professionnels de la santé partenaires de Santéclair s'engagent à pratiquer des soins de qualité à des tarifs très préférentiels.

- Plus de 3 000 opticiens
- 2 500 chirurgiens-dentistes, orthodontistes
- 70 chirurgiens-dentistes qualifiés en implantologie dentaire
- Plus de 1100 centres auditifs partenaires
- 380 ostéopathes et chiropracteurs
- Plus de 400 diététiciennes



En vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022

## DES TARIFS NÉGOCIÉS



### Dentaire

Des tarifs négociés pour les actes les plus fréquents à prix libres (prothèse/orthodontie).



### Orthodontie par aligneurs

Le semestre d'orthodontie invisible adulte jusqu'à 40% moins cher par rapport aux prix moyens du marché. <sup>(1)</sup>



### Implantologie

Jusqu'à -35% sur tout les actes d'implantologie. <sup>(2)</sup>



### Appareillage

Jusqu'à 35% moins cher sur les aides auditives <sup>(3)</sup> récentes commercialisées en France.



### Optique

Des tarifs jusqu'à 45% moins chers sur les verres de 4 grandes marques <sup>(4)</sup>. Pour les petits budgets, OffreClair offre un équipement de qualité sans reste à charge.



### Chirurgie laser

Jusqu'à 30% d'économies sur les techniques de chirurgie laser <sup>(5)</sup> de l'oeil.



### Diététique

Jusqu'à 15% d'économies sur les consultations de diététique. <sup>(5)</sup>

## JE BÉNÉFICIE DE SERVICES UTILES AU QUOTIDIEN

- ✓ **Un service d'analyse de devis conseil** avec une estimation de mes remboursements et des conseils pour réduire mon reste à charge
- ✓ **Géolocalisation des professionnels de la santé partenaires** pour des soins et équipements de qualité à tarifs négociés
- ✓ **Recherche de médecins et paramédicaux** pour des informations sur le conventionnement, les tarifs de consultation et prise de rendez-vous en ligne
- ✓ **Une prise de rendez-vous prioritaire** par téléphone en moins de 2 semaines, auprès des centres d'ophtalmologie partenaires
- ✓ **Un site de vente en ligne** pour acheter mes lentilles  
CODE PROMO pour lentillesmoinschères : MGA2014757
- ✓ **Nouveauté**
- ✓ **Évolution du service de téléconsultation - en illimité** pour accéder à un médecin 24/7 en vidéo sans frais
- ✓ **Un classement des établissements hospitaliers** pour trouver l'établissement le plus adapté et le moins onéreux
- ✓ **Un annuaire d'infirmières à domicile** pour une prise de rendez-vous en quelques clics
- ✓ **Un deuxième avis médical** pour obtenir une nouvelle analyse de mon diagnostic de la part d'un expert en cas de problème de santé sérieux (en moins de 7 jours)
- ✓ **Des programmes de coaching sommeil et nutrition** pour retrouver le sommeil naturellement et maigrir durablement
- ✓ **Un coaching sportif d'entretien** pour reprendre le contrôle sur mon corps et trouver mon équilibre
- ✓ **Un coaching sportif de rétablissement** grâce aux coachs spécialisés APA (Activité physique adaptée) pour me soigner ou mieux récupérer suite à une hospitalisation
- ✓ **Nouveauté**
- ✓ **Outil d'analyse de symptôme et d'orientation** pour avoir rapidement un avis sur mes symptômes et être orienté dans ma prise en charge grâce à un outil pensé et validé par des médecins
- ✓ **Un chatbot** pour être orienté sur le portail MySantéclair (accessible depuis mon espace adhérent MGAS)

1. Par rapport aux prix moyens du semestre d'orthodontie invisible par aligneurs toutes durées de traitement confondues. Etude réalisée par Santéclair sur les devis analysés du 1er avril 2019 au 30 juin 2020. Etude disponible sur demande. 2. Par rapport aux prix moyens habituellement pratiqués hors réseau Santéclair. Etude réalisée par Santéclair sur les devis analysés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020. Comparaison à actes et matériaux strictement identiques. Etude disponible sur demande. 3. Par rapport aux tarifs habituellement pratiqués hors réseau Santéclair à référence strictement identique (appareils auditifs de classe II). Etude réalisée par Santéclair sur les devis analysés du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 octobre 2020. Comparaison portant sur les 40 références d'appareils les plus vendues. Le pourcentage de réduction varie selon les références d'appareils. Etude disponible sur demande. 4. Par rapport aux tarifs habituellement pratiqués hors réseau Santéclair à référence strictement identique (verres de classe B unifocaux et progressifs). Etude réalisée par Santéclair sur les tiers payants facturés hors réseau via TP+ du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 15 septembre 2020. Comparaison portant sur les 123 références de verres les plus vendues. Le pourcentage de réduction varie selon les références. Etude disponible sur demande. 5. Comparaison entre les tarifs négociés chez les professionnels de la santé partenaires Santéclair et les tarifs pratiqués par les professionnels de la santé non partenaires en 2019.

# MGAS ASSISTANCE

MGAS Assistance intervient 24 h/24, 7j/7 au numéro suivant : **05 49 34 81 11**.

Le service assistance m'apporte du réconfort et organise de très nombreuses prestations permettant de gérer des moments difficiles.

## Garanties dès mon adhésion :

**Conseil social • Informations juridiques • Informations médicales • Recherche de médecin, infirmière, intervenant paramédical**

### ⊕ Garanties en cas d'hospitalisation imprévue ou programmée et/ou en cas d'immobilisation imprévue et/ou en cas de chirurgie ambulatoire

- Aide-ménagère
- Présence d'un proche / transfert convalescence chez un proche
- Transport aux rendez-vous médicaux et paramédicaux
- Prise en charge des animaux domestiques
- Fermeture du domicile quitté en urgence
- Préparation du retour au domicile
- Services de proximité : livraison de médicaments, de courses ou de repas, portage d'espèces et coiffure à domicile

#### Renforcement pour les familles

- Prise en charge des enfants (-18 ans) ou handicapés
- Garde des frères et sœurs (enfant accidenté ou malade)
- Remplaçante de garde d'enfants
- Conduite à l'école et retour au domicile des enfants
- Conduite aux activités extrascolaires
- Soutien scolaire en ligne (enfant accidenté ou malade)
- Soutien scolaire chez un proche
- Aide aux devoirs

### ⊕ Garanties en cas de maternité

- Aide à domicile
- Prise en charge des enfants (-16 ans) ou enfants handicapés

#### Informations médicales naissance sous 48h

Une équipe médicale communique des informations et conseils médicaux sur les thèmes suivants : grossesse, examens, médicaments, alimentation, sommeil, hygiène, vaccinations.

### ⊕ Garanties en cas de traitement par chimiothérapie, radiothérapie, trithérapie, quadrithérapie ou curiethérapie

Aide-ménagère

### ⊕ Garanties en cas d'événement traumatisant ou covid-19

Soutien psychologique dans la limite de 5 entretiens téléphoniques avec un psychologue clinicien, et jusqu'à 3 entretiens en face-à-face avec un psychologue clinicien

### ⊕ Prise en charge des ascendants

- Le déplacement d'un proche
- Le transfert des ascendants chez un proche
- La garde des ascendants

#### Aide aux aidants

Parcours et prestations délivrées par des professionnels pour accompagner et soutenir l'aidant quotidiennement

Pack répit : enveloppe de services pour soulager l'aidant

#### Téléassistance

Frais d'installation et de maintenance d'un transmetteur de téléalarme au domicile, ainsi que les frais d'accès au service, pour une durée maximale de 90 jours.

#### En cas de mutation professionnelle

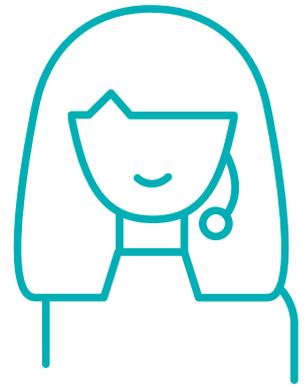
- Aide au déménagement
- Nettoyage du domicile quitté
- Aide à la recherche d'un emploi du conjoint



# Services

JE VEUX UN PARTENAIRE QUI RÉPOND PRÉSENT DANS LES MOMENTS CLÉS ?

Alliée de tous les jours, la MGAS propose de nombreux services inclus dans mon offre.



## ASSURANCE SCOLAIRE

La MGAS, via son partenaire La Sauvegarde, inclut une assurance scolaire pour chacun de mes enfants inscrits sur mon contrat et jusqu'à 28 ans révolu.

Ce service comprend :

- une garantie individuelle accident (dommages corporels subis lors d'accidents au cours d'une activité scolaire ou sur leur trajet vers l'école),
- une responsabilité civile (lors de leur scolarité, d'un baby-sitting, d'un soutien scolaire, d'un stage en entreprise, en cas de bénévolat),
- des dommages aux biens,
- une défense pénale et recours suite à un accident garanti,
- un accompagnement psychologique.

## ACTION SOCIALE <sup>(1)</sup>

La MGAS est solidaire en m'apportant une écoute attentive ou un soutien financier en cas de naissance ou d'adoption d'un enfant ou si je me trouve confronté à des difficultés ponctuelles en santé (sous réserve de l'examen d'un dossier et de son acceptation).

Elle propose également des microprêts qu'elle bonifie, accordés par le Crédit Municipal de Bordeaux <sup>(2)</sup>, de 1 000 € à 4 000 € sur une durée de 12 à 36 mois :

- le microprêt santé
- le microprêt social
- le prêt à l'installation
- le prêt de caution locative

## UN APPUI POUR VOTRE PROJETS IMMOBILIERS

La MGAS m'accompagne dans mon projet (achat, construction, travaux) en me proposant :

- une caution gratuite des prêts immobiliers <sup>(3)</sup> : partenariat assurances de prêts,
- une assurance emprunteur à des taux très performants.

## MES SERVICES EN LIGNE



### Espace adhérent

**JE ME CONNECTE** →

Depuis mon espace adhérent en ligne, je peux :

- Consulter mes remboursements.
- Télécharger mes décomptes et mon duplicata carte de tiers-payant.
- Modifier mes informations personnelles (adresse, RIB).
- Ajouter mon conjoint ou mon enfant sur mon contrat.
- Retrouver les infos pratiques de MGAS - Mutuelle Europe.
- Géolocaliser un professionnel de santé partenaire Santéclair et Almerys.
- Accéder à des conseils concernant la santé et la prévention.

<https://adherents.mgas.fr>



1. Les prestations versées au titre de l'action sociale sont soumises à appréciation et au contrôle de la commission d'action sociale de la MGAS dans les limites et conditions définies dans le Règlement Mutualiste. 2. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. 3. Convention d'assurance collective signée auprès de MFPrécaution (Union Mutualiste MFPrécaution, inscrite au SIREN sous le N° 508 400 629, 59/61 bis, rue Pernety, 75014 PARIS [www.mfprecaution.fr](http://www.mfprecaution.fr)). Voir conditions et limites de la notice du contrat.

**MGAS Tours**  
RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE  
RÉGION PAYS DE LA LOIRE  
Mezi ANTUFI  
06 86 30 71 27

**MGAS Amiens**  
RÉGION NORMANDIE  
HAUT DE FRANCE  
Hélène Poveda  
06 84 41 98 99

**MGAS Rennes**  
RÉGION BASSE NORMANDIE  
RÉGION BRETAGNE  
Nicolas Esnault  
06 73 37 78 60

**MGAS NANCY**  
RÉGION GRAND EST  
Samir Belloumi  
06 70 56 58 92

**MGAS Limoges**  
RÉGION LIMOUSIN POITOU  
Sandrine Chabaud  
06 40 64 55 02  
Mezi ANTUFI (temporaire)  
06 86 30 71 27  
mlezi.antufi@mgas.fr  
Céline LABBÉ (temporaire)  
06 81 65 74 56  
celine.labbe@mgas.fr

**MGAS Dôle**  
RÉGION BOURGOGNE  
FRANCHE COMTÉ  
Gaëlle Lacroix  
06 71 13 68 77

**MGAS Bordeaux**  
RÉGION AQUITAINE  
Céline Labbé  
06 81 65 74 56

**MGAS Lyon**  
RÉGION RHÔNE-ALPES  
William Vogt  
07 88 37 66 22

**MGAS Toulouse & MGAS Montpellier**  
RÉGION MIDI PYRÉNÉES  
RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON  
Yohann Jacob  
07 89 06 68 07

**MGAS Marseille**  
RÉGION PACA  
Grégory Carlier  
06 73 37 81 65  
Cyrille Vila  
06 31 25 87 97



**MGAS Martinique - Guyane**  
Sylvia Reuperné  
06 96 89 25 50



**MGAS Guadeloupe**  
Cindy Lubeth  
07 70 02 56 99



**MGAS Réunion - Mayotte**  
Reine-Claude Lung-soong  
06 47 86 71 30

**Muriel Malbranque**  
07 70 01 85 15

**Bernard Héron**  
07 70 01 85 59

## C'est décidé, je choisis la MGAS - Mutuelle Europe !

### Je contacte la MGAS - Mutuelle Europe

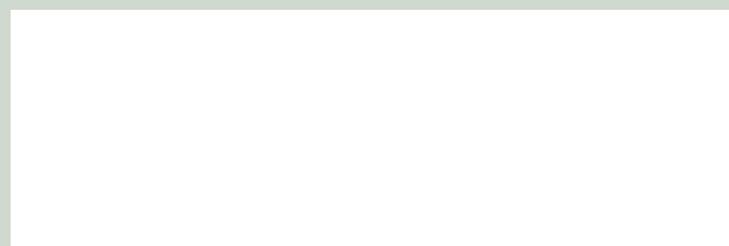
☎ 01 53 15 74 82 du lundi au vendredi de 8h30-17h00 (appel non surtaxé)

@ contact@mgas.fr

### Je me connecte sur le site [mutuelle-europe.com](https://www.mutuelle-europe.com)

- pour adhérer en ligne
- pour découvrir les détails de l'offre
- pour réaliser une étude personnalisée

### Je contacte mon conseiller :



**MGAS - Mutuelle Europe** TSA 30129 - 37 206 Tours Cedex  
E-mail : relation.adherents@mgas.fr

**Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS)** Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Enregistrée au répertoire SIREN sous le n°784 301 475. Siège social - 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15.

**MGAS Protection** Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Siège social : 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15.

**IMA SA** société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 37 410 481 €, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 09, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 320.281.025.

**La Sauvegarde** Société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des Assurances. Immatriculée au RCS de Paris sous le n°612 007 674. Siège social : 148 rue Anatole France - 92597 Levallois Perret Cedex.

**Santclair** Société Anonyme au capital de 3 834 030 € - RCS Nantes 428 704 977 7 Mail Pablo Picasso - 44 046 NANTES Cedex 1 • [www.santclair.fr/blog](http://www.santclair.fr/blog)

La protection des **Données Personnelles** collectées et traitées constitue un enjeu majeur pour la MGAS conformément à la réglementation. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre charte « vie-privée » disponible en suivant le lien : <https://mgas.fr/charte-vie-privée>.

